



## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-056

**Objet : Approbation du compte rendu de séance de Comité syndical du 13 octobre 2021.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 2 DEC. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

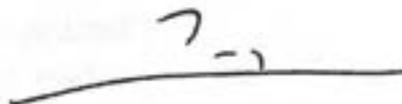
*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-056,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte le compte rendu de séance du Comité Syndical du 13 octobre 2021.**

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

**DELIBERATION N° 21-057**

**Objet : Décision modificative n° 2 au budget principal 2021.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b><u>Sont présents :</u></b> M. Pierre-Édouard EON M. Olivier ANTY M. Éric BAERT M. Jean-Pierre DORE	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes Délégué de la CC Vexin Val de Seine
- 2 DEC. 2021		
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b> M. Mickaël DECLERCK Mme Christiane AKNOUCHE M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
17 DEC. 2021	M. Philippe HOUDAILLE M. Cédric SABOURET	Délégué de la CC Vexin Centre Délégué du Département du Val d'Oise
Acte rendu exécutoire :	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b> M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
17 DEC. 2021	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
Publication ou notification :	<b><u>A donné pouvoir :</u></b> Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
17 DEC. 2021	<b><u>Sont absents :</u></b> M. Thomas VATEL M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-057,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

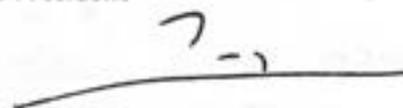
**ADOpte** par chapitres le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2021 relatif au syndicat ;

**ACTE** que le montant des amortissements du compte 2153 soit 48 494 €;

**DECIDE** de procéder aux écritures non budgétaires concernant le rattrapage des amortissements du compte 2153 d'un montant de 71 467 € ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-058

**Objet : Actualisation des durées d'amortissement.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 2 DEC. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

## Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-058,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

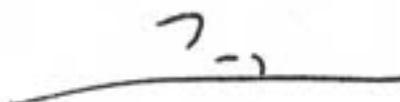
ADOpte les durées d'amortissement ci-dessous :

Catégories d'immobilisations VONum	Barème M52 (année)	Durée VONUM (année)
Frais de recherche et développement conclus d'un échec	1	1
Logiciels	2	2
Applicatifs gros logiciels	2 à 5	5
Micro-informatique	2 à 5	5
Gros équipement informatique	2 à 5	5
Frais d'études non suivies de réalisation	1 à 5	5
Frais de recherche et développement conclus d'une réussite	1 à 5	5
Camions et véhicules industriels voirie	4 à 8	8
Camions et véhicules industriels autres	4 à 8	8
Véhicules de tourisme	5 à 10	6
Matériel de bureau	5 à 10	10
Matériel de téléphonie	5 à 10	10
Matériel médical	6 à 10	10
Electroménager	6 à 10	10
Matériel audiovisuel	6 à 10	10
Matériel de sport	6 à 10	10
Matériel d'exposition	6 à 10	10
Matériel d'incendie et de secours	6 à 10	10
Matériel technique divers	10 à 15	15
Matériel de sécurité	6 à 10	10
Mobilier	10 à 15	15
Matériel professionnel de cuisine	10 à 15	15
Réseaux divers	15 à 20	15
Subventions versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	max 5	5
Subventions finançant des bâtiments ou des installations	max 30	30
Subventions finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	max 40	15
Concessions et droits similaires	durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si plus courte	durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si plus courte

**RAPPELLE** que l'amortissement de certains biens et/ou lots de biens dits, de faible valeur, est défini sur une durée d'un an, et fixé à la valeur maximale de 1 500 € ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-059

#### Objet : Ouverture par anticipation des crédits 2022.

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>Sont présents :</b>	
- 2 DEC. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b>Sont en visioconférence :</b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b>Sont excusés et suppléés :</b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b>A donné pouvoir :</b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b>Sont absents :</b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°21-059,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

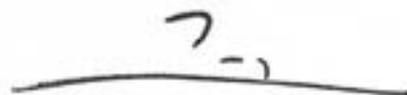
**PRENDRE ACTE** de l'ouverture par anticipation dès le 1er janvier 2022 des montants de dépenses et recettes de fonctionnement dans la limite de ceux votés pour l'exercice 2021 ;

**AUTORISE** l'ouverture par anticipation, à compter du 1er janvier 2022, des autres crédits de paiement en investissement (Enveloppes Pluriannuelles d'Investissement - EPI) dans la limite du quart des montants votés en 2021, à savoir un montant total de **1 992 771,75 €** ;

Code chapitre	Libellé chapitre	Montant des CP annuels votés en investissement en 2021 (EPI)	Limitation d'ouverture des EPI au 01/01/2022 = 25% des crédits 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	316 854,49	79 213,62
204	Subventions d'équipement versées	5 433 556,00	1 358 389,00
21	Immobilisations corporelles	2 220 676,51	555 169,13
		<b>TOTAL</b>	<b>1 992 771,75</b>

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-060

**Objet : Avenant n° 8 avec la société Val d'Oise Fibre relatif à la convention de Délégation de Service Public VORTEX.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 2 DEC. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
17 DEC. 2021	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu la délibération 16-032 du comité syndical du 16 décembre 2016 l'attribution à TDF du contrat de délégation de service public (DSP) pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel sur 116 communes du territoire du Val d'Oise*

*Vu la convention de Délégation de Service Public notifiée à TDF le 4 février 2017,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-060,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**RAPPELLE** que le Syndicat Val d'Oise Numérique a approuvé par délibération 16-032 de son comité syndical du 16 décembre 2016 l'attribution à TDF du contrat de délégation de service public (DSP) pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel sur 116 communes du territoire du Val d'Oise ;

**DONNE ACTE** de l'information faite au comité syndical sur le contenu de l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public relatif à la modification de l'actionariat de la société projet ;

**APPROUVE** la sortie de la Caisse des Dépôts du capital de Val d'Oise Fibre étant précisé que la Caisse des Dépôts, via son opérateur la Banque des Territoires, deviendrait alors actionnaire de TDF Fibre, société-mère de la société délégataire Val d'Oise Fibre ;

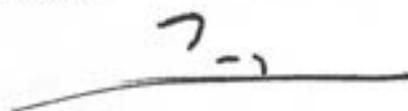
**PRECISE** que TDF Fibre sera à l'issue de cette opération l'unique actionnaire de Val d'Oise Fibre ;

**PRECISE** qu'il est indiqué dans l'avenant n°8 que cette opération est sans impact sur les engagements opérationnels et financiers pris par l'ensemble des sociétés du groupe TDF impliquées dans la convention de délégation de service public ;

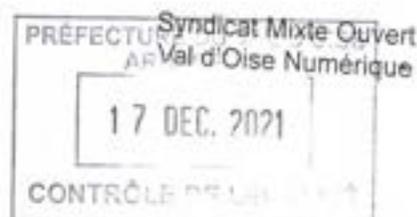
**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°8 ;

**DONNE POUVOIR** au Président et au Directeur général, chacun en ce qui le concerne, pour l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux tiers concernés dont la transmission de la nouvelle offre de référence à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-061A

**Objet : Adhésion au Syndicat Val d'Oise Numérique de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en qualité de membre associé.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
- 2 DEC. 2021	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
17 DEC. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
17 DEC. 2021	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
17 DEC. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

## **Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-061,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé sans transfert de la compétence L1425-1 ;

**PRECISE** que cette adhésion sera effective dès réception de la décision de l'organe délibérant de l'INSEE ;

**MODIFIE** les statuts du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en son article 1 "composition et dénomination" qui est désormais ainsi rédigé :

### **Article 1 - Composition et dénomination**

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un syndicat mixte ouvert est constitué des collectivités et établissements publics territoriaux suivants :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF)
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
- la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS)
- la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP)
- la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF)

Le Département du Val d'Oise transfère à compter du 30 avril 2017 sa compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du 30 septembre 2017 de son Assemblée et à la délibération du 6 mars 2017 de sa Commission permanente.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale transfèrent leurs compétences au Syndicat au titre des compétences générales telles que mentionnées à l'article 2.1 pour le compte des communes valdoisiennes de leur périmètre ayant transféré cette compétence au niveau intercommunal.

#### **Statut de membres associés.**

Des membres associés peuvent participer aux travaux du syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre. Il peut s'agir de personnes publiques comme de personnes privées ayant un intérêt à l'aménagement numérique.

Peuvent être associés aux travaux du syndicat des structures ayant un intérêt particulier dans la mise en œuvre du SDAN VO et l'aménagement numérique des territoires, que cet intérêt soit direct ou indirect.

Ayant alors un rôle exclusivement consultatif, elles peuvent conventionner, si il s'agit de personnes publiques, avec le Syndicat et participer à ses dépenses d'investissements et bénéficier de ses services

Les membres associés peuvent bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours.

**Membres associés :**

- Commune de Pontoise
- Syndicat mixte Seine et Yvelines Numérique
- Commune d'Osny
- Commune d'Eragny-sur-Oise
- Région Ile de France
- CY Cergy Paris Université
- Réseau CANOPE
- Commune de Bezons
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

**Dénomination**

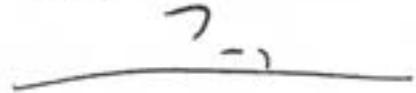
Le Syndicat prend la dénomination de "Val d'Oise Numérique", marque déposée à l'INPI et propriété du Conseil départemental du Val d'Oise qui en permet l'usage exclusif pour le Syndicat.

**PRECISE** que l'article 6.1 desdits statuts, relatif au nombre total des droits de vote et à leur répartition entre les membres, n'est pas modifié ;

**PRECISE** que l'adhésion de l'INSEE sera effective dès lors que le Syndicat mixte aura été destinataire de la décision de son assemblée délibérante ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-061B

**Objet : Adhésion au Syndicat Val d'Oise Numérique de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) en qualité de membre associé.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 2 DEC. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

## **Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-061,*

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé sans transfert de la compétence L1425-1 ;

**PRECISE** que cette adhésion sera effective dès réception de la décision de l'organe délibérant de l'USPN ;

**MODIFIE** les statuts du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en son article 1 "composition et dénomination" qui est désormais ainsi rédigé :

#### **Article 1 - Composition et dénomination**

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un syndicat mixte ouvert est constitué des collectivités et établissements publics territoriaux suivants :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF)
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCV03F)
- la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS)
- la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP)
- la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF)

Le Département du Val d'Oise transfère à compter du 30 avril 2017 sa compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du 30 septembre 2017 de son Assemblée et à la délibération du 6 mars 2017 de sa Commission permanente.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale transfèrent leurs compétences au Syndicat au titre des compétences générales telles que mentionnées à l'article 2.1 pour le compte des communes valdoisiennes de leur périmètre ayant transféré cette compétence au niveau intercommunal.

#### **Statut de membres associés.**

Des membres associés peuvent participer aux travaux du syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre. Il peut s'agir de personnes publiques comme de personnes privées ayant un intérêt à l'aménagement numérique.

Peuvent être associés aux travaux du syndicat des structures ayant un intérêt particulier dans la mise en œuvre du SDAN VO et l'aménagement numérique des territoires, que cet intérêt soit direct ou indirect.

Ayant alors un rôle exclusivement consultatif, elles peuvent conventionner, si il s'agit de personnes publiques, avec le Syndicat et participer à ses dépenses d'investissements et bénéficier de ses services

Les membres associés peuvent bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours.

**Membres associés :**

- Commune de Pontoise
- Syndicat mixte Seine et Yvelines Numérique
- Commune d'Osny
- Commune d'Eragny-sur-Oise
- Région Ile de France
- CY Cergy Paris Université
- Réseau CANOPE
- Commune de Bezons
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
- Université Sorbonne Paris Nord

**Dénomination**

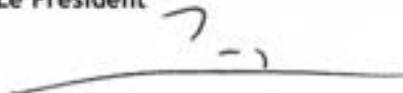
Le Syndicat prend la dénomination de "Val d'Oise Numérique", marque déposée à l'INPI et propriété du Conseil départemental du Val d'Oise qui en permet l'usage exclusif pour le Syndicat.

**PRECISE** que l'article 6.1 desdits statuts, relatif au nombre total des droits de vote et à leur répartition entre les membres, n'est pas modifié ;

**PRECISE** que l'adhésion de l'USPN sera effective dès lors que le Syndicat mixte aura été destinataire de la décision de son assemblée délibérante

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-061C

**Objet : Adhésion au Syndicat Val d'Oise Numérique de Val d'Oise Habitat (VOH) en qualité de membre associé.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b><u>Sont présents :</u></b> M. Pierre-Édouard EON M. Olivier ANTY M. Éric BAERT M. Jean-Pierre DORE	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes Délégué de la CC Vexin Val de Seine
- 2 DEC. 2021		
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b> M. Mickaël DECLERCK Mme Christiane AKNOUCHE M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
17 DEC. 2021		
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE M. Cédric SABOURET <b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b> M. Julien BACHARD M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vexin Centre Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
17 DEC. 2021		
Publication ou notification :	<b><u>A donné pouvoir :</u></b> Mme Marie-Christine CAVECCHI	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
17 DEC. 2021		
Secrétaire de séance :	<b><u>Sont absents :</u></b> M. Thomas VATEL M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET M. Pierre-Édouard EON	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis

## **Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-061,*

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de Val d'Oise Habitat (VOH) au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé sans transfert de la compétence L1425-1 ;

**PRECISE** que cette adhésion sera effective dès réception de la décision de l'organe délibérant de VOH ;

**MODIFIE** les statuts du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en son article 1 "composition et dénomination" qui est désormais ainsi rédigé :

#### **Article 1 - Composition et dénomination**

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un syndicat mixte ouvert est constitué des collectivités et établissements publics territoriaux suivants :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCC PF)
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
- la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS)
- la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP)
- la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF)

Le Département du Val d'Oise transfère à compter du 30 avril 2017 sa compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du 30 septembre 2017 de son Assemblée et à la délibération du 6 mars 2017 de sa Commission permanente.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale transfèrent leurs compétences au Syndicat au titre des compétences générales telles que mentionnées à l'article 2.1 pour le compte des communes valdoisiennes de leur périmètre ayant transféré cette compétence au niveau intercommunal.

#### **Statut de membres associés.**

Des membres associés peuvent participer aux travaux du syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre. Il peut s'agir de personnes publiques comme de personnes privées ayant un intérêt à l'aménagement numérique.

Peuvent être associés aux travaux du syndicat des structures ayant un intérêt particulier dans la mise en œuvre du SDAN VO et l'aménagement numérique des territoires, que cet intérêt soit direct ou indirect.

Ayant alors un rôle exclusivement consultatif, elles peuvent conventionner, si il s'agit de personnes publiques, avec le Syndicat et participer à ses dépenses d'investissements et bénéficier de ses services

Les membres associés peuvent bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours.

**Membres associés :**

- Commune de Pontoise
- Syndicat mixte Seine et Yvelines Numérique
- Commune d'Osny
- Commune d'Eragny-sur-Oise
- Région Ile de France
- CY Cergy Paris Université
- Réseau CANOPE
- Commune de Bezons
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
- Université Sorbonne Paris Nord
- Val d'Oise Habitat

**Dénomination**

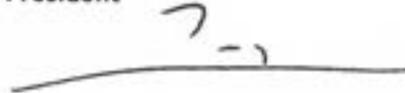
Le Syndicat prend la dénomination de "Val d'Oise Numérique", marque déposée à l'INPI et propriété du Conseil départemental du Val d'Oise qui en permet l'usage exclusif pour le Syndicat.

**PRECISE** que l'article 6.1 desdits statuts, relatif au nombre total des droits de vote et à leur répartition entre les membres, n'est pas modifié ;

**PRECISE** que l'adhésion de VOH sera effective dès lors que le Syndicat mixte aura été destinataire de la décision de son assemblée délibérante

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-062A

**Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
- 2 DEC. 2021	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
17 DEC. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
17 DEC. 2021	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
17 DEC. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-062,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique ;

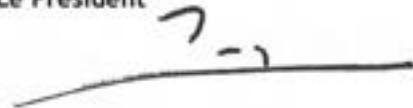
**APPROUVE** la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et l'INSEE fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

**AUTORISE** le Président à la signer ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'INSEE ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-062B

**Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par Val d'Oise Habitat (VOH) - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u>	
- 2 DEC. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°21-062,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de Val d'Oise Habitat à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique ;

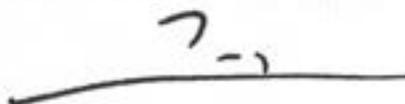
**APPROUVE** la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et Val d'Oise Habitat fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

**AUTORISE** le Président à la signer ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Val d'Oise Habitat ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-062C

**Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 2 DEC. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-062,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique ;

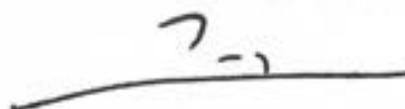
**APPROUVE** la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et Val d'Oise Habitat fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

**AUTORISE** le Président à la signer ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'Université Sorbonne Paris Nord ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Le Président

Affaire suivie par :  
Rachid ADDA  
Directeur général de VONum  
☎ : 01 34 25 30 15  
Réf. : CA-Délib21-062C

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Vu la délibération n°21-062C, relative à l'activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières, présentée au Comité syndical de Val d'Oise Numérique du 10 décembre 2021 et transmise au Contrôle de Légalité le 17 décembre 2021 ;

Je soussigné Monsieur Pierre-Édouard EON, Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, SIRET 200 050 722, certifie qu'une erreur matérielle s'est produite dans la délibération n°21-062C relative à l'activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières, concernant l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) et CY Cergy Paris Université (CYU).

En conséquence la délibération n°21-062C du 10 décembre 2021 est modifiée comme suit :

Dans son intitulé :

*Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) et CY Cergy Paris Université (CYU) - Approbation des conventions-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.*

Dans son délibéré :

*Après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE l'adhésion de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) et CY Cergy Paris Université (CYU) à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du Syndicat Val d'Oise Numérique ;*

*APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;*

*APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et CY Cergy Paris Université (CYU) fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;*

*AUTORISE le Président à les signer ;*

*DIT que la présente délibération sera notifiée à l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) et à CY Cergy Paris Université (CYU) ;*

*DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.*

Remplace :

Dans son intitulé :

**Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.**

Dans son délibéré :

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique ;

**APPROUVE** la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et Val d'Oise Habitat fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

**AUTORISE** le Président à la signer ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'Université Sorbonne Paris Nord ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le reste des informations figurant sur cette délibération est inchangé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Certificat établi à CERGY-PONTOISE le 13 mai 2022

Pierre-Édouard EON



## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-062C

**Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 2 DEC. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°21-062,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique ;

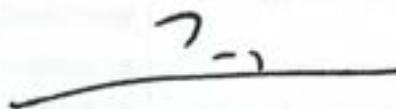
**APPROUVE** la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et Val d'Oise Habitat fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

**AUTORISE** le Président à la signer ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'Université Sorbonne Paris Nord ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique





## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-063

**Objet : Autorisation au Président à lancer puis signer différents marchés dans le cadre de la Centrale d'Achat du Syndicat Val d'Oise Numérique.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>Sont présents :</b>	
- 2 DEC. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b>Sont en visioconférence :</b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b>Sont excusés et suppléés :</b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b>A donné pouvoir :</b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b>Sont absents :</b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-063,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président à lancer les procédures marché de la centrale d'achat "Focus Numérique" pour :

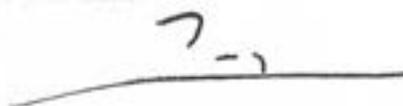
- Fourniture et installation d'équipements numériques éducatifs
- Mise à disposition de ressources numériques éducatives et prestations associées
- Fourniture, installation et maintenance d'équipements numériques collaboratif et audiovisuel

**AUTORISE** le Président à signer ces marchés après avis de la Commission d'Appel d'Offres du syndicat ;

**AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures utiles à la signature, la notification subséquente et à l'exécution des accords-cadres avec les prestataires retenus ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-064

**Objet : Accord-cadre avec la société DISAITEK (décret 2018-1225 du 24/12/2018) pour l'expérimentation d'une solution innovante pour la détection et la surveillance des dépôts sauvages et décharges illégales utilisant les données (photos) satellitaires.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON M. Olivier ANTY M. Éric BAERT M. Jean-Pierre DORE	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sauseron Impressionnistes Délégué de la CC Vexin Val de Seine
- 2 DEC. 2021		
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> M. Mickaël DECLERCK Mme Christiane AKNOUCHE M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
17 DEC. 2021		
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE M. Cédric SABOURET <u>Sont excusés et suppléés :</u> M. Julien BACHARD	Délégué de la CC Vexin Centre Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
17 DEC. 2021		
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS <u>A donné pouvoir :</u> Mme Marie-Christine CAVECCHI	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
17 DEC. 2021		
	<u>Sont absents :</u> M. Thomas VATEL M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°21-064,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président de Val d'Oise Numérique à signer un accord-cadre avec la société DISAITEK, selon la procédure encadrée par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, pour la mise en place d'expérimentations d'une solution innovante de surveillance et de gestion automatisée des dépôts sauvages et décharges illégales par l'analyse de photos-satellite à très haute résolution via une intelligence artificielle ;

**PRECISE** que cet accord s'inscrit dans le cadre de la Centrale d'Achat du Syndicat Val d'Oise Numérique ;

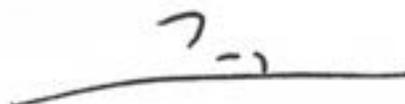
**PRECISE** que le montant total des commandes souscrites par les adhérents de la Centrale d'Achat et, plus directement, par Val d'Oise Numérique ne pourra dépasser le seuil de 95 000 € HT, incluant l'acquisition des images satellites, fixé en conformité avec le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 ou toutes dispositions du Code des Marchés Publics s'y substituant sur la période de l'accord cadre ;

**PRECISE** que Val d'Oise Numérique fera directement l'acquisition des droits de licences sur les images satellites auprès du Centre National des Etudes Spatiales ou d'Airbus Defense & Space pour toute l'expérimentation ;

**PRECISE** que les commandes de prestations dans le cadre de cette expérimentation se feront sur la base du Bordereau de Prix Unitaires (par périmètre d'EPCI) annexé à l'accord-cadre et au présent rapport ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



## Comité syndical du 10 décembre 2021

### DELIBERATION N° 21-065

**Objet : Actualisation de la grille tarifaire de la plateforme mutualisée de virtualisation de Val d'Oise Numérique au sein du Datacenter Public Communautaire de Lognes de Lognes suite à erreur matérielle sur la précédente délibération.**

Le dix décembre deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b><u>Sont présents :</u></b>	
- 2 DEC. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b>	
17 DEC. 2021	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
17 DEC. 2021	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE en visioconférence
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE en visioconférence
17 DEC. 2021	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°21-065,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**RAPPELLE** que Val d'Oise Numérique est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Economique d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC), structure de portage du Datacenter Public Communautaire régional de Lognes ;

**PREND ACTE** de l'information relative aux modalités administratives et financières d'accès au service de Plateforme de Virtualisation Mutualisée de Val d'Oise Numérique implanté au sein du Datacenter Public Communautaire de Lognes ;

**FIXE** les tarifs des différents services disponibles :

• **Hébergement sec et connectivité (hors FON) :**

Service	Coût unitaire TTC
Une baie 42 U 800 mm x1070 mm au sein du pod privatif de VONUM dans le DC public de Lognes	Coût unitaire d'acquisition/installation: 1500 € Récurrent mensuel unitaire : 800 € (hors conso énergie) Rocade 1 paire de fibres MMR-Baie : 800 € forfaitaire Rocade 3 paires de fibres MMR-Baie : 1200 € forfaitaire Rocade 6 paires de fibres MMR-Baie : 1600 € forfaitaire
Emplacement 20 U dans les baies mutualisées au sein des NRO VORTEX et/ou DEBITEX	Coût unitaire mensuel : 900 € / mois Frais accès au service : 1200 € forfaitaire
Liaison activée 10G ou équivalent entre un des 3 POP VONUM vers le DC public de Lognes	Coût unitaire forfaitaire : 18 500 € (Frais de mise en service incluant la mise à disposition d'un port 10G dans le châssis 100G ADVA) Récurrent annuel unitaire: 1200 € Incluant la maintenance et l'infogérance d'un port 10G

• **Hébergement sec et énergie :**

Service	Coût unitaire TTC
Energie double Feed 220V-32A-7kVA	Coût unitaire d'acquisition/installation: 720 € Récurrent mensuel unitaire : 0,250 € au KwA
Bandeau électrique manageable	Coût unitaire d'acquisition : 1 450 €
Fourniture d'un STS 16A	Coût unitaire d'acquisition : 720 €

Service	Tarif H.T. / mois
Espace sur NAS sauvegarde (FTP / NFS / CIFS) - 500Go	5,00 €
Espace sur NAS sauvegarde (FTP / NFS / CIFS) - 1To	8,00 €
Espace sur NAS sauvegarde (FTP / NFS / CIFS) - 10To	70,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 500Go	10,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 1To	15,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 5To	50,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 10To	95,00 €

- Réseaux et sécurité (services connexes)

Service	Tarif H.T. / mois
Firewall as a Service (4 zones maximum)	20,00 €
LoadBalancing as a Service niveau 3 (1 IP et 1 port)	15,00 €
LoadBalancing as a Service niveau 7 (1 URL et 1 port)	20,00 €
Haute Disponibilité VM Actif / Passif	30,00 €
QoS 3 niveaux (Temps Réel / Métier / Autre)	15,00 €
Nom de domaine (.com, .fr, .net, .org)	2,00 €
Boite email simple 10Go	1,00 € / boite
Boite email collaborative	5,00 € / boite
VPN Nomade SSL	5,00 € / compte

Service	Tarif H.T. / mois
VPN IPSec	40,00 € / peer
Certificat SSL Let's Encrypt (sur infra LoadBalancing niveau 7)	1,00 €
Autre certificat SSL	sur devis
4 adresses IPv4 fixe supplémentaires	20,00 €
Sonde de trafic	19,00 €
Relais SMTP dédié	20,00 €
Hébergement Web PHP / MySQL (10Go) mutualisé	5,00 €
Hébergement Web PHP / MySQL (10Go) dédié	20,00 €
Autre hébergement Web	sur devis
Supervision (40 sondes)	5,00 €
Monitoring (40 graphiques)	5,00 €

- Machines Virtuelles (VM) sous Linux

Service	Tarif H.T. / mois
VM de base (2vCPU, RAM 4Go, 50Go disque)	20,00 €
Extension 1 vCPU	4,00 €
Extension 1 Go de RAM	2,00 €
Extension 50Go de disque	4,00 €
<i>(Inclus accès Internet 1Gb/s mutualisé et 1 IPv4)</i>	

- Machines Virtuelles (VM) sous Microsoft Windows Server 2019

Service	Tarif H.T. / mois
VM de base (2vCPU, RAM 4Go, 50Go disque)	32,00 €
Noeud dédié (36 coeurs, RAM 256Go, 3To disque)	1 240,00 €
Autre configuration de noeud dédié	selon besoin et typologie des licences acquises
Extension 1 vCPU	11,00 €
Extension 1 Go de RAM	2,00 €
Extension 50Go de disque	4,00 €
<i>(Inclus accès Internet 1Gb/s mutualisé et 1 IPv4)</i>	

- Serveurs, stockage et sauvegarde (IaaS)

Service	Tarif H.T. / mois
Serveur hôte de virtualisation dédié – petit (32 Go de RAM / <a href="#">1x8Thread</a> / 2x1 To SATA / LAN 1x1 Gs/s / iSCSI 1 x 1 Gb/s)	210 €
Serveur hôte de virtualisation dédié – gros (256 Go de RAM / <a href="#">2x36Thread@2.2GHz</a> / 2x600 Go SAS / LAN 2x10 Gs/s / iSCSI 2 x 10 Gb/s / Mgmt 1 x 1Gb/s)	800 €
Autre serveur dédié	Sur devis
Espace de stockage sur SAN 500 Go	40 €
Espace de stockage sur SAN 1 TO	80 €
Espace de stockage sur SAN 5 TO	300 €
Espace de stockage sur SAN 10 TO	500 €

- **Connectivité FON DEBITEX**
  - Mono-fibre (FON : 1 seul brin)
    - IRU 15 ans : 5,15€ HT / m
    - IRU 10 ans : 4,2€ HT / m
    - Maintenance m/an : 0,11€ HT / m / an
    - Location 10 ans : 0,7€ HT / m / an. maintenance incluse
    - Location 5 ans : 0,85€ HT / m / an. maintenance incluse
    - Location 3 ans : 1,05€ HT / m / an. maintenance incluse
    - Location 1 an : 1,23€ HT / m / an. maintenance incluse
  - Bi-fibre (PFON : 2 brins)
    - IRU 15 ans : 7,35€ HT / m
    - IRU 10 ans : 6€ HT / m
    - Maintenance m/an : 0,11€ HT / an / m. maintenance incluse
    - Location 10 ans : 1€ HT / m / an. maintenance incluse
    - Location 5 ans : 1,2€ HT / m / an. maintenance incluse
    - Location 3 ans : 1,5€ HT / m / an. maintenance incluse
    - Location 1 an : 1,75€ HT / m / an. maintenance incluse
  - Frais d'Accès au Service \* (par site et par extrémité selon distance)
    - Site conventionné
      - d < 30 m : 750 €
      - 30 m < d < 150 m : 750 €
    - Site prioritaire
      - d < 30 m : 4000 €
      - 30 m < d < 150 m : 5000 €
      - d > 150 m : sur devis
    - Site équipement (incluant chambre NO)
      - d < 30 m : 5500 €
      - 30 m < d < 150 m : 7500 €
      - d > 150 m : sur devis

- **Connectivité FON VORTEX**

- Mono-fibre (FON : 1 seul brin)
  - IRU 15 ans : 6,84 € HT / m
  - IRU 10 ans : 5,32€ HT / m
  - Maintenance m/an : 0.12€ HT / m / an
  - Location 5 ans : 1€ HT / m / an maintenance incluse
  - Location 3 ans : 1.15 € HT / m / an maintenance incluse
  - Location 1 an : 1.3 € HT / m / an maintenance incluse
- Bi-fibre (PFON : 2 brins)
  - IRU 15 ans : 8.55€ HT / m
  - IRU 10 ans : 6.65 € HT / m
  - Maintenance m/an : 0.15 € / m / an
  - Location 5 ans : 1.2 € HT / m / an maintenance incluse
  - Location 3 ans : 1.4 € HT / m / an maintenance incluse
  - Location 1 an : 1.6 € HT / m / an maintenance incluse

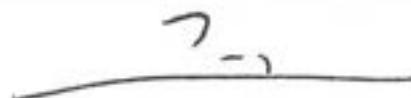
- **Frais d'Accès au Service \*** (par site et par extrémité selon distance)
  - Site conventionné ou raccordé
    - $d < 30$  m : 750 € HT
    - $30 \text{ m} < d < 150$  m : 750 € HT
  - Site prioritaire
    - $d < 30$  m : 1500 € HT
    - $30 \text{ m} < d < 150$  m : 1500 € HT
  - Site autre
    - $d < 30$  m : 4000 € HT
    - $30 \text{ m} < d < 150$  m : 5000 € HT
    - $d > 150$  m : sur devis
  - Site équipement (incluant chambre NO)
    - $d < 30$  m : 5500 € HT
    - $30 \text{ m} < d < 150$  m : 7500 € HT
    - $d > 150$  m : sur devis
  
- **Connectivité FON opérateurs présents au PoP VONUM (DC Public Communautaire de Lognes) SIPARTECH, CELESTE, RATP CONNECT, ADISTA (liste à date)**
  - Mono-fibre (FON : 1 seul brin)
    - IRU 15 ans : sur devis
    - IRU 10 ans : sur devis
    - Maintenance m/an : sur devis
    - Location 5 ans maintenance incluse : sur devis
    - Location 3 ans maintenance incluse: sur devis
    - Location 1 an maintenance incluse: sur devis
  - Bi-fibre (PFON : 2 brins)
    - IRU 15 ans : sur devis
    - IRU 10 ans : sur devis
    - Maintenance m/an : sur devis
    - Location 5 ans maintenance incluse : sur devis
    - Location 3 ans maintenance incluse: sur devis
    - Location 1 an maintenance incluse: sur devis
  - Frais d'Accès au Service : sur devis
  
- **Connectivité activée tout site du Val d'Oise vers DC Public Communautaire (Lognes)**
  - Liaison 10G ou équivalent (8GFC)
    - Frais d'installation : 13 500€ HT
    - Frais de maintenance annuel : 1200€ HT / an
  - Liaison 1G
    - Frais d'installation : 3 500€ HT
    - Frais de maintenance annuel : 300€ HT / an
  - Autre prestation : sur devis

**FIXE** la cotisation annuelle d'accès au service "Plateforme de Virtualisation Mutualisée" à :

- 5% du montant total HT des services fournis l'année précédant celle du versement de sa cotisation pour l'utilisateur membre du syndicat,
- 7% du montant total HT des services fournis l'année précédant celle du versement de sa cotisation pour l'utilisateur non membre du syndicat.

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



